

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026/09/15

Date de la convocation :	La séance débute à 18h00	Acte exécutoire à compter du :	Affichée en Mairie le :
17 SEPTEMBRE 2026	et se termine à 19h 10	28 SEPTEMBRE 2026	28 SEPTEMBRE 2026

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 27

Étaient présent(e)s (27)

M. FOURNIER Lionel, Maire	Mme KEUVREUX Anita	M. PARRA Victor
Mme WAGNER Veronica	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme SCHAEGIS Lydia
M. NOBILE Didier	M. CHARO Michel	M. BOUILLAGUET Clément
Mme MACAIGNE Christèle	M. RUPPERT José	M. DOLBEAU Jonathan
M. Vincent MARRELLA	Mme STEINBACH Danielle	Mme DEMIR Selma
Mme MUHLMANN Aude	M. BARBARAS Pascal	Mme GATTO Josiane
M. DUMON Joël	Mme BALZER Lise	Mme NAPOLI Rose-Marie
Mme KRAOUCHE Bakhta	Mme DA ROCHA Maria	M. VILLA Victor
Mme OUTOMURO Clotilde	M. IAFRATE Michel	M. BEN-ARIF Samir

Étaient absent(e)s avec procuration (2)

M. Charles RISSER procuration à Joël DUMON.
M. PELTIER Xavier procuration à M. Michel IAFRATE

Étaient absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : Mme Selma DEMIR

15. Modification du tableau des emplois.

Le Maire informe que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Il expose que dans le cadre de l'organisation des services municipaux et de l'évolution des besoins des services, il est nécessaire de créer neuf emplois permanents en raison des missions suivantes :

- 1 emploi d'agent d'entretien à TNC, 25 h hebdomadaires, au service « Entretien »
- 2 emplois d'agent de restauration à TNC, 20 h et 24 h hebdomadaires, au service « Agora »
- 1 emploi d'agent de restauration à TC, 35 h hebdomadaires, au service « Agora »
- 1 emploi d'agent d'entretien polyvalent à TNC, 30 h hebdomadaires, au service « Culturel »
- 1 emploi d'agent technique à TC, 35 h hebdomadaires, au service « Informatique »
- 2 emplois d'assistante maternelle à TNC, 29 h hebdomadaires, au service « Scolaire »
- 1 emploi d'agent administratif à TC, 35 h hebdomadaires au service « Population ».

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal, de créer à compter du 1^{er} janvier 2027, neuf emplois permanents comme ci-dessous :

Emploi	Grade	Nombre	Catégorie	Durée hebdomadaire
Agent d'entretien	Adjoint technique	1	C	25 h
Agent de restauration	Adjoint technique	1	C	20 h
Agent de restauration	Adjoint technique	1	C	24 h
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique	1	C	30 h
Agent de restauration	Adjoint technique	1	C	35 h
Agent technique	Adjoint technique	1	C	35 h
Assistante maternelle	Adjoint technique	2	C	29 h
Agent administratif	Adjoint administratif	1	C	35 h

Si ces emplois ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par des agents contractuels relevant de la catégorie C, dans les conditions fixées par l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique. Leur rémunération sera calculée par référence aux grilles indiciaires correspondant aux grades d'adjoint technique et d'adjoint administratif, sur la base du 1^{er} échelon.

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des emplois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition du Maire exposée ci-dessus,

MODIFIE ainsi le tableau des emplois,

INSCRIT au budget les crédits correspondants

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 25 septembre 2026.

Le Maire,

Lionel FOURNIER.



Secrétaire de séance,

Selma DEMIR.

A blue ink signature of Selma DEMIR, written in a cursive style.